

SEANCE DU 12/12/2022

DATE DE CONVOCATION : 06/12/2022

CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRESENT(S) : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Patricia PERSAIS, Nathalie BERTHO, Marie-Hélène AUBREE, Laurent KERIVEL, Bruno LEROY, Yannick GOUGEON, Nathalie BLOMMAERT, Nathalie DREAN, Gwenaëlle FAURE, Ronan GUIBERT, Mickaël TANGUY, Karine CHEVALIER, Christophe LERAY, Géraldine TRONCA, Florence GOURMELEN, Martine BOUGAULT, Nicolas ELLEOUET.

PROCURATION(S) : Olivier TORTELIER donne pouvoir à Bruno LEROY, Loïc HERVOIR à Marie-Hélène AUBREE, Sylvie AGAËSSE à Christophe LERAY, Fabienne HEMERY à Patricia PERSAIS, Aurélie SAULNIER à Yannick GOUGEON, Jean-François PLAIN à Martine BOUGAULT

ABSENT(S) : Magali POISSON-VANNIER (excusée) Fabrice GAUBERT (excusé),

SECRETAIRE DE SEANCE : Géraldine TRONCA

Finances
2022.12.005 DECISION MODIFICATIVE n°2 BUDGET ASSAINISSEMENT

Madame BERTHO, adjointe aux Finance, rappelle au Conseil municipal sa délibération n° 2022.04.006 du 25 avril 2022 décidant de constituer une provision pour créances douteuses et/ou contentieuses, en vertu du principe comptable de prudence.

Afin de pouvoir passer l'écriture correspondante pour le budget annexe assainissement, il s'avère nécessaire de prendre une décision modificative pour ce budget. Elle présente la DM n°2 :

Section de fonctionnement / DEPENSES

Ajouts de crédits

art 6817 chapitre 042 : dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants + 195 €
+ 195 €

Diminutions de crédits

art 618 chapitre 011 : divers - 195 €
- 195 €

Vu le CGCT,

Vu le budget communal,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la décision modificative n°2 du budget assainissement 2022, telle que présentée ci-dessus,
- AUTORISE le Maire à signer tout document se référant à cette décision.

Le Maire, Norbert SAULNIER



Certifié exécutoire

Mis en ligne le 21 décembre 2022

Le Maire

Norbert Saulnier



La secrétaire de séance, Géraldine TRONCA

